

UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE ET D'INTERNET AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

CHARTRE DE BON USAGE

Préambule

La présente chartre définit les règles d'usages des ressources informatiques et de sécurité que l'établissement et l'ensemble des utilisateurs de l'établissement s'engagent à respecter. Elle précise les droits et devoirs de chacun, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal.

Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur.

DESCRIPTION DES SERVICES

L'établissement s'engage à offrir à ses utilisateurs un ensemble de services, ressources et applications informatiques. Chaque utilisateur se voit attribuer un compte, un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permet de se connecter au réseau et d'avoir accès à un espace de stockage personnel.

Chaque utilisateur peut accéder aux ressources informatiques de l'établissement pour réaliser des activités pédagogiques, ou mener des recherches d'informations à but scolaire.

La gestion du réseau informatique donne lieu à une surveillance et un contrôle, dans le respect de la législation applicable :

- L'établissement veille à ce que des contenus choquants ne soient pas accessibles aux élèves selon les modalités techniques définies par le rectorat.
- L'établissement limite l'accès aux seules ressources pour lesquelles l'utilisateur est expressément habilité.
- Pour assurer le bon fonctionnement du réseau, l'établissement se réserve la possibilité de réaliser des interventions sur les ressources mises à sa disposition. Une maintenance avec rupture de service est précédée, dans la mesure du possible, d'une information de l'utilisateur.
- Toute information bloquante pour le système ou générant une difficulté technique sera isolée, le cas échéant supprimée.

DROITS ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

L'utilisateur bénéficie du droit d'usage des services, ressources et applications informatiques de l'établissement selon ses caractéristiques propres. L'utilisateur a droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles.

Des contrôles peuvent être effectués. Ainsi toutes les connexions sont "tracées" et les informations suivantes collectées : site visité, dates et heures précises, identification du matériel et identifiant de l'utilisateur, *y compris pour les flux sécurisés de type 'https'*. Ces fichiers sont conservés pour la durée légale d'un an et peuvent être exploités à des fins disciplinaires ou techniques (en cas de dysfonctionnement) ou sur demande des autorités dans le cadre d'une procédure judiciaire.

L'utilisateur s'engage à utiliser les services, ressources et applications informatiques de l'établissement à des fins scolaires.

L'utilisateur s'engage à :

- respecter la législation en vigueur : respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation) ; protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption ; respect de l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime ; respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, et d'une manière générale, respect du code de la propriété intellectuelle.
- ne pas effectuer de manière volontaire d'action pouvant nuire à l'intégrité des systèmes.
- garder strictement confidentiels ses codes d'accès et ne pas les dévoiler à un autre utilisateur. En aucun cas, ils ne vous seront demandés.
- **ne pas utiliser les codes d'accès d'un autre utilisateur, ni chercher à les connaître.**
- ne pas chercher à modifier des données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
- ne pas tenter d'accéder à des ressources pour lesquelles il n'a pas de droits d'accès.
- ne pas connecter les matériels de l'établissement à d'autres réseaux que ceux de l'établissement.
- ne pas chercher à modifier la configuration des postes ou installer des programmes ou des logiciels non autorisés.
- respecter les dispositifs mis en place par l'établissement pour lutter contre les virus, les attaques par programmes informatiques et ne pas chercher à les contourner.
- avertir sans délai le responsable du système informatique (chef d'établissement ou personne déléguée), de tout dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie découverte telle que l'accès à un site illicite ou non approprié.
- utiliser les logiciels dans les conditions des licences souscrites.
- ne pas reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.
- ne pas diffuser sur le réseau interne ou les espaces externes reliés au réseau des informations fausses ou modifiées ou des rumeurs (hoax, fake news, ...)

SANCTION

L'utilisateur, ne respectant pas les règles citées précédemment, pourra se voir restreindre ou refuser l'accès au réseau. Il s'expose, selon la gravité des faits, aux punitions et sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement, ainsi qu'à des sanctions et poursuites pénales prévues par la législation en vigueur.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RESEAU SANS FIL (WI-FI)

Article 1 : Le réseau Wi-Fi est destiné aux **élèves** sur le matériel de l'établissement, **aux personnels de l'établissement**, ainsi qu'aux personnes extérieures qui en auront fait la demande auprès des services administratifs et qui auront obtenu les identifiants et mot de passe adéquats, valables pour une durée limitée.

Article 2 : Les équipements personnels sont tolérés dans les conditions définies par l'établissement et/ou par l'enseignant encadrant l'activité.

Article 3 : Le réseau Wi-Fi permet aux élèves, aux personnels, ainsi qu'aux visiteurs occasionnels *enregistrés sur le portail captif*, d'accéder aux services Internet au travers du pare-feu local.

Article 4 : L'utilisation du réseau Wi-Fi ne peut se faire que **depuis les locaux de l'établissement**.

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code civil et notamment son article 9,
- Code pénal et notamment les articles 226-1 à 226-7 ; 462-2, 462-7, 462-8,
- Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L122-4, L122-5,
- Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978,- Loi 91-646 du 10 juillet 1991
- Loi d'orientation du 10 juillet 1989

Signature de l'élève

**Signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux)
Attestant la connaissance du règlement**